ART. 8 N° CD1845

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD1845

présenté par Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 8

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

 $\,$ « L'article L. 541-10-7 du même code devient l'article L. 541-10-13 et l'article L. 541-10-9 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec des amendements déposés à l'alinéa 25 de l'article 8 et à l'article 9.